



# Grandir à MÉRIGNAC



ville de **mérignac**

# Édito



Chers parents,

Le bien-être de nos enfants et leur épanouissement est une priorité pour la Ville de Mérignac.

Accueil et modes de garde des « tout-petits », scolarité des enfants en écoles maternelles et élémentaires, organisation des temps périscolaires, activités de loisirs culturels et sportifs sont autant de préoccupations quotidiennes pour les familles.

Aussi, pour faciliter vos démarches, j'ai souhaité mettre à votre disposition ce guide détaillant l'ensemble des services mis en œuvre à Mérignac pour les 0-11 ans. Cette offre diversifiée est le résultat d'une politique ambitieuse menée de longue date par la Ville et ses partenaires en faveur de la petite enfance et de l'enfance.

Aujourd'hui, l'Éducation représente le 1<sup>er</sup> budget municipal et de nombreuses actions sont engagées dans l'ensemble des quartiers pour continuer de développer une offre adaptée aux enfants, respectant leur âge, leurs besoins et la diversité des situations et contraintes familiales : modernisation des groupes scolaires et des structures d'accueil pour les moins de 3 ans, projet de Cité de la Petite Enfance et diversification des modes de garde, développement du numérique à l'école, soutien à la parentalité, renforcement du programme de réussite éducative, développement de l'éducation artistique,...

Pour permettre à tous les enfants de bien grandir à Mérignac.

Bien à vous.

**Alain Anziani,**

Maire de Mérignac - Sénateur de la Gironde

## Vos élus



**Marie Récalde**

Adjointe au Maire, déléguée à l'éducation et à l'innovation

**Régine Marchand**

Adjointe au Maire, déléguée à la petite enfance

**Martine Berjot**

Conseillère municipale, déléguée à la réussite éducative et à la vie périscolaire

**Monique Poitreau**

Conseillère municipale, déléguée à la vie scolaire

	<b>L'accueil des 0-3 ans</b>	<b>04</b>
	• Préparer l'arrivée de l'enfant	05
	• L'inscription	06
	• Tarification et aides financières	07
	• L'accueil collectif permanent	08
	• L'accueil collectif occasionnel	10
	• L'accueil familial	12
	• L'écoute et le conseil aux parents	14
	<b>La scolarité des 3-11 ans</b>	<b>16</b>
	• L'inscription	17
	• Les temps d'apprentissage	18
	• Les ateliers périscolaires	19
	• Les accueils périscolaire et extrascolaire	20
	• Les écoles maternelles	22
	• Les écoles élémentaires	24
	• La restauration	26
	• Les acteurs municipaux à l'école	27
	<b>Enfant et handicap</b>	<b>28</b>
	• Un accueil adapté pour chaque enfant	29

	<b>Les activités d'éveil</b>	<b>30</b>
	• Culture et découvertes	31
	• Mérignac fait son spectacle !	32
	• Grand écran et belles expos	33
	<b>Vive le sport !</b>	<b>34</b>
	• Ça bouge à Mérignac !	35
	• Des équipements de sports et loisirs pour tous	36
	• Les associations sportives	37
	<b>Les centres d'animation</b>	<b>38</b>
	• Un centre d'animation dans chaque quartier	39

s'éveiller  
s'épanouir  
se préparer





# L'accueil des 0 - 3 ans



# Préparer l'arrivée de l'enfant

**Vous attendez ou venez d'avoir un enfant ? Il est temps de prévoir le mode de garde que vous allez choisir. Crèches, assistantes maternelles, garde à domicile... Le service Petite Enfance de la Ville de Mérignac peut vous aider dans votre choix.**

## Les questions à se poser

### Le bon moment pour la séparation

A quel moment j'envisage de confier mon enfant ?  
Après mon congé maternité, après mon congé parental ?

### Quel type d'accueil : individuel ou collectif ?

Comment organiser la garde de mon bébé ?  
Crèches, Service d'Accueil Familial, Assistante Maternelle indépendante, Maison d'Assistants Maternelles, garde à domicile ?  
Quelles sont mes attentes pour l'accueil de mon enfant ?

### Horaires de travail

Quel mode de garde est vraiment adapté à mon enfant et à mon emploi du temps : horaires.

## Les démarches à effectuer

Vous n'êtes pas totalement décidé-e ?  
C'est normal ! Engagez au plus tôt vos démarches pour préparer le moment où vous prévoyez de reprendre le travail :

- dossier de demande de place
- recherche d'une assistante maternelle

Le service Petite Enfance et le Relais d'Assistants Maternelles sont à votre disposition, pour vous informer sur l'ensemble des modes de garde et sur les aides financières existantes.

Vous pouvez vous y rendre directement pour une information globale, ou demander un rendez-vous pour obtenir des informations personnalisées.

## LES ADRESSES UTILES

### Service Petite Enfance - Mairie de Mérignac

60, av. Mal.-de-Lattre-de-Tassigny  
05 56 55 66 08  
[inscriptions.creches@merignac.com](mailto:inscriptions.creches@merignac.com)

### Relais d'Assistants Maternelles

#### Centre-Ville

23, avenue du Docteur Fernand Grosse  
05 56 97 77 69

#### Luchey

Avenue Maréchal Joffre  
05 56 45 50 60

#### Beaudésert

Avenue des Marronniers  
05 56 97 77 69

### Relais CAF

Immeuble Le France  
73, av. du château d'eau  
05 56 12 61 51

### Protection Maternelle Infantile

419, av. de Verdun  
05 56 12 13 90

# L'inscription

## Dépôt du dossier de préinscription

Pour inscrire votre enfant dans une structure municipale, collective ou familiale, vous devez remplir la « fiche de préinscription pour les enfants de moins de 3 ans ».

Vous pouvez obtenir cette fiche de préinscription en vous rendant au service Petite Enfance de la Mairie et auprès des Mairies annexes. Vous pouvez aussi la télécharger sur [merignac.com](http://merignac.com).

La fiche de préinscription, une fois remplie, doit être envoyée par mail ou courrier, ou déposée en Mairie. Elle doit être accompagnée des pièces demandées ; justificatif de domicile, dernier avis d'imposition de chacun des parents, attestation CAF, copie de l'acte de naissance ou du livret de famille si l'enfant est déjà né.

**L'acte de naissance devra être fourni dès que possible.**

## La réunion d'information et le rendez-vous de préinscription

Suite au dépôt de votre fiche de préinscription, vous serez convié-e à une réunion qui vous permettra de mieux définir votre projet et vous apportera toute l'information sur les différents modes de garde. Vous pourrez également être convié-e à un rendez-vous individuel avec la Référente Accueil des Familles.

Le rendez-vous avec la Référente Accueil des Familles est obligatoire pour que le dossier soit étudié. Il vous permettra de faire le point sur votre demande et de bien définir votre projet.

## La commission d'attribution des places

Les dossiers sont étudiés en commission d'attribution des places, qui statue sur la réponse à apporter à votre demande :

**Positive**

**Liste d'attente** (*demande de nouveau étudiée à la prochaine commission*).

**Refus** (*votre dossier est clôturé*).

La réponse de la commission d'attribution des places est communiquée uniquement par courrier, dans un délai qui vous sera précisé lors de votre entretien avec la référente Accueil des familles.



### ATTENTION

Avoir rempli la fiche de préinscription ne vous garantit pas une place en structure municipale. Il convient de compléter vos démarches notamment en contactant les crèches associatives et le Relais d'Assistantes Maternelles.

# Tarifcation et aides financières

## Tarifcation des structures collectives

La participation financière est calculée en fonction des ressources de chaque famille sur la base d'un taux d'effort fixé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Il est dégressif suivant le nombre d'enfants dans la famille. En cas de présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'AEHH) et à charge, le tarif immédiatement inférieur est retenu et la règle s'applique autant de fois qu'il y a d'enfant-s en situation de handicap dans le foyer.

Ce mode de calcul concerne les structures collectives municipales, associatives et interentreprises.

## Complément de Libre Choix du Mode de Garde

Pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée ou d'une garde à domicile, cette aide vous est versée.

Son montant est calculé par la CAF en fonction de vos ressources et de l'âge de l'enfant. Vous ne pouvez pas prétendre à cette aide dans le cadre des structures d'accueil collectives et familiales.

## Complément de Libre Choix d'Activité (CLCA), Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PréParE)

Après une naissance ou une adoption vous pouvez choisir de cesser ou réduire votre activité professionnelle pour garder votre enfant.

### CLCA pour les enfants nés avant 2015

- Pour un 1<sup>er</sup> enfant, le congé est d'une durée maximale de 6 mois.
- A partir du 2<sup>ème</sup> enfant, il est d'une durée maximale de 3 ans.

### PréParE pour les enfants nés depuis le 01/01/15

- Pour un 1<sup>er</sup> enfant, si vous êtes en couple, chaque parent peut prendre 6 mois de congé. Si vous êtes seul-e, vous pouvez prendre 12 mois.
- A partir du 2<sup>ème</sup> enfant, si vous êtes en couple, chaque parent peut prendre 24 mois de congé dans la limite des 3 ans de l'enfant.

## Crédit d'impôt

Quel que soit votre mode d'accueil, les frais dépensés à ce titre sont déductibles des impôts à hauteur de 50%, jusqu'à un plafond de 1150 € de crédit d'impôt par enfant.



Pour plus d'informations contactez  
le service petite enfance  
au 05 56 55 66 08

# L'accueil collectif permanent

## Crèches municipales

Les crèches municipales sont gérées par le service petite enfance de la Ville de Mérignac, agréées par le Département et subventionnées par la CAF. Elles accueillent des enfants mérignacais de 10 semaines à 3 ans.

### 5 crèches municipales à Mérignac

ouvertes du lundi au vendredi, excepté durant 4 semaines l'été et une semaine en fin d'année.

#### Croqu'île - Centre-Ville

80 places / 7h30 - 18h30

#### Les Couleurs de Mon Enfant - Burck

35 places / 7h30 - 18h30

#### Petits Lutins - La Glacière

19 places / 7h30 - 18h30

#### Badaboum - Capeyron

18 places / 7h30 - 18h30

#### Fil de l'Eau - Arlac

25 places / 8h - 19h30

Le personnel encadrant est composé de puéricultrices directrices, d'éducatrices de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture, d'agents CAP petite enfance, d'agents techniques et polyvalents, et de professionnels vacataires : pédiatres, psychologues, psychomotriciens.

Chaque établissement propose un projet éducatif :

- Sociabilité
- Autonomie
- Sécurité affective
- Spécificité de la vie en collectivité



### ✓ DÉMARCHES

Remplir la fiche de préinscription pour les enfants de moins de 3 ans.  
(voir page 6)

### Service Petite Enfance - Mairie de Mérignac

60, av. Mal.-de-Lattre-de-Tassigny

05 56 55 66 08

[inscriptions.creches@merignac.com](mailto:inscriptions.creches@merignac.com)



## Crèches associatives

Gérées par des associations de parents, elles fonctionnent selon les mêmes règles que les crèches municipales.

### 4 crèches associatives à Mérignac

**Tom Pouce** - 05 56 97 10 08

**Pomme d'Api** - 05 56 34 45 83

**Les Marmousets** - 05 56 47 14 02

## Microcrèche

Structure privée limitée à 10 places offrant un projet adapté à ce groupe restreint.

### 1 microcrèche à Mérignac

**La Vie Là** - 06 14 49 73 20



#### DÉMARCHES

Les contacter directement par téléphone.

## Crèches interentreprises

Ce sont des structures privées. Elles proposent des formules d'accueil adaptées aux besoins des salariés. Les places y sont réservées directement par les entreprises.

### 2 crèches interentreprises à Mérignac

**Babilou** - 05 56 47 77 94

**Les Petits Chaperons Rouges** - 05 56 17 00 30



#### DÉMARCHES

Renseignez-vous auprès de votre employeur s'il a fait ce choix.



# L'accueil collectif occasionnel

Il s'agit d'un accueil à temps partiel pouvant aller jusqu'à 20 heures par semaine. Un contrat peut être établi avec réservation de créneaux horaires pour un accueil à l'heure ou à la demi-journée. Un accueil ponctuel peut également être demandé en fonction des disponibilités de la structure.

## Les haltes-garderies

Ce sont des établissements collectifs destinés à recevoir des enfants de 6 mois à 4 ans durant un temps limité et de façon occasionnelle.

Les haltes-garderies sont subventionnées par la CAF et agréées par le Département.

L'âge minimum et le nombre d'heures maximal peuvent différer selon les structures.



### 3 haltes-garderies à Mérignac

#### 123 Copains

Structure municipale - Quartier du Centre-Ville

2, rue Camille Pissarro

05 56 55 18 10

#### La Maison de Pierre

Structure associative - Quartier d'Arlac

1, rue Marceau

05 56 34 87 92

#### Les Ecureuils

Structure associative - Quartier de Capeyron

Rue Jean Giono, Centre Social le Puzzle

05 56 12 17 80



### DÉMARCHES

Les inscriptions se font directement auprès des directrices de chaque structure.  
Un temps d'adaptation est recommandé.



## Les crèches municipales

Certaines crèches municipales proposent une offre complémentaire à l'accueil permanent : un accueil occasionnel mais contractualisé, adapté aux besoins spécifiques des parents.

Il ne peut pas excéder 15 heures par semaine.



### DÉMARCHES

Remplir la fiche de préinscription pour les enfants de moins de 3 ans.  
(voir page 6)

### BON À SAVOIR

Les crèches associatives proposent également des formules d'accueil occasionnel.



# L'accueil familial

## La Farandole

**Service d'Accueil Familial, la Farandole propose un accueil personnalisé de votre enfant au domicile d'assistantes maternelles, salariées de la Ville et agréées par le Département de la Gironde.**

Le SAF est proposé aux enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus. Il est ouvert de 7h à 18h30 du lundi au vendredi. L'amplitude d'accueil ne peut pas excéder 10h. Le service est fermé une semaine à Noël et deux semaines en été.

En cas d'absence de l'assistante maternelle, un remplacement vous est proposé. N'étant pas l'employeur, vous êtes déchargé-e de toutes les démarches administratives. Vous pouvez ainsi vous investir avec l'assistante maternelle dans une relation centrée sur le développement de votre enfant.

L'employeur est la collectivité, une place vous sera attribuée et le choix de l'assistante maternelle sera déterminé par le service.

L'équipe pluridisciplinaire du SAF (secrétaires, assistantes maternelles, éducatrices, puéricultrices, psychologues, médecins) est à votre écoute et répond de façon adaptée à vos besoins et à ceux de votre enfant. Une réflexion constante sur la qualité de l'accueil est menée. Elle nourrit l'élaboration d'un projet éducatif que vous pouvez consulter au sein de la structure.

Des temps collectifs et des sorties seront proposés à votre enfant pour lui permettre de développer son éveil et sa socialisation.



### DÉMARCHES

Remplir la fiche de préinscription pour les enfants de moins de 3 ans.  
(voir page 6)



## Assistantes maternelles indépendantes

**L'assistante maternelle est une professionnelle de la petite enfance qui accueille à son domicile ou dans une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) jusqu'à 4 enfants mineurs généralement âgés de moins de 6 ans.**

Elle est agréée par le Département après avis du service de la Protection Maternelle et Infantile. Cet agrément est délivré pour une durée renouvelable de 5 ans. Une formation de 120 heures dont 60 avant l'accueil du 1<sup>er</sup> enfant est obligatoire à l'issue de l'agrément. Les 60 heures restantes peuvent être effectuées dans les 2 ans qui suivent ce 1<sup>er</sup> accueil.

L'assistante maternelle assure l'éveil, le développement et la sécurité des enfants qui lui sont confiés. Elle retransmet aux parents les éléments significatifs de la journée et est attentive aux propos des familles.

Un accueil au domicile d'une assistante maternelle permet à l'enfant de profiter d'une vie familiale, des sorties dans les parcs ou tout autre lieu intéressant pour lui. Le respect de son rythme sera plus aisé du fait du nombre restreint d'enfants accueillis chez elle (1 à 4 enfants en général).



### DÉMARCHES

La liste des assistantes maternelles indépendantes, les informations concernant le contrat de travail et la rémunération sont disponibles auprès du Relais d'Assistantes Maternelles, qui vous aidera dans vos démarches. (voir page 5)

## Garde à domicile et garde partagée

Il s'agit d'un-e professionnel-le qui garde votre enfant à votre domicile. Vous pouvez aussi avoir recours à la garde partagée : deux familles emploient un-e même garde d'enfants ; les enfants sont gardés au domicile de l'une ou l'autre famille.

### DÉMARCHES

Vous pouvez être l'employeur de la garde à domicile, en assurant vous-même le recrutement ou en mandatant un organisme agréé par l'État (association ou entreprise).

Vous pouvez aussi utiliser les services d'un organisme agréé par l'État (association ou entreprise) en mode prestataire ; il est alors, à votre place, l'employeur de la personne qui garde votre enfant.

Plus d'infos sur [mon-enfant.fr](http://mon-enfant.fr)  
Liste des organismes agréés par l'État sur  
[servicealapersonne.gouv.fr](http://servicealapersonne.gouv.fr)



# L'écoute et le conseil aux parents

## Les lieux d'accueil enfants-parents

**Lieu d'échange, d'écoute et de conseil, le LAEP est destiné aux parents et futurs parents, accompagnés ou non de leur-s enfant-s jusqu'à 6 ans.**

Les familles sont accueillies par des professionnels-les ayant une compétence reconnue. Toutes les questions peuvent être posées ; la confidentialité est strictement respectée.

Les parents peuvent aussi se rencontrer, partager leur expérience et créer des liens. Chacun fait vivre le lieu à sa façon en apportant sa participation.

Du matériel est à disposition mais il n'y a pas d'activité dirigée. Les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne et reste avec lui.



### À NOTER

La fréquentation du LAEP est gratuite, anonyme et ne nécessite aucune inscription. Il n'y a pas de temps imposé ; celui dont chacun dispose suffit.

## 2 lieux d'accueil enfants-parents à Mérignac

### LAEP - Centre-Ville

RAM

Résidence Les Fauvettes  
23 bis, av. Fernand Grosse  
Ouvert le vendredi de 15h à 18h

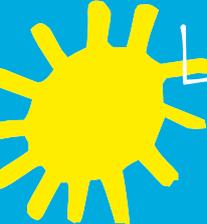
### LAEP du Luchey - Arlac

RAM

12, av. Maréchal Joffre  
Ouvert le lundi de 15h à 18h







# La scolarité des 3-11 ans



# L'inscription

**A partir de 3 ans révolus, ou si l'enfant atteint 3 ans avant la fin de l'année civile en cours, l'enfant peut être scolarisé dans l'une des écoles maternelles de la Ville. Ce moment constitue une étape importante pour l'enfant et sa famille.**

## Une école près de chez vous

Mérignac dispose de 17 écoles maternelles et de 14 écoles élémentaires réparties sur l'ensemble du territoire.

*(voir coordonnées pages 22 à 24)*

Si l'enfant a 3 ans au jour de la rentrée scolaire ou avant la fin de l'année civile en cours, il peut être scolarisé dans l'école maternelle à laquelle est rattaché son domicile (école de secteur).

Par dérogation et s'il existe des places disponibles il peut être admis dans une autre école en fonction des contraintes particulières de la famille (trajet travail, gardienne ou grands-parents à proximité...).

A partir de 5/6 ans il entre à l'école élémentaire ; celle-ci fonctionne selon les mêmes principes que l'école maternelle.

## La simplification des démarches

Il est possible de procéder aux inscriptions en se rendant au guichet unique, par inscription en ligne sur le site de la Ville, mais également par mail ou par téléphone. Imprimés et informations sont disponibles sur [merignac.com](http://merignac.com)

Le guichet unique, ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 8h30 à 17h, permet de procéder aux inscriptions suivantes :

- Écoles
- Temps d'activités périscolaires
- Restauration scolaire
- Accueil matin/soir
- Centres de loisirs
- Transport scolaire

### Guichet unique d'inscription aux écoles

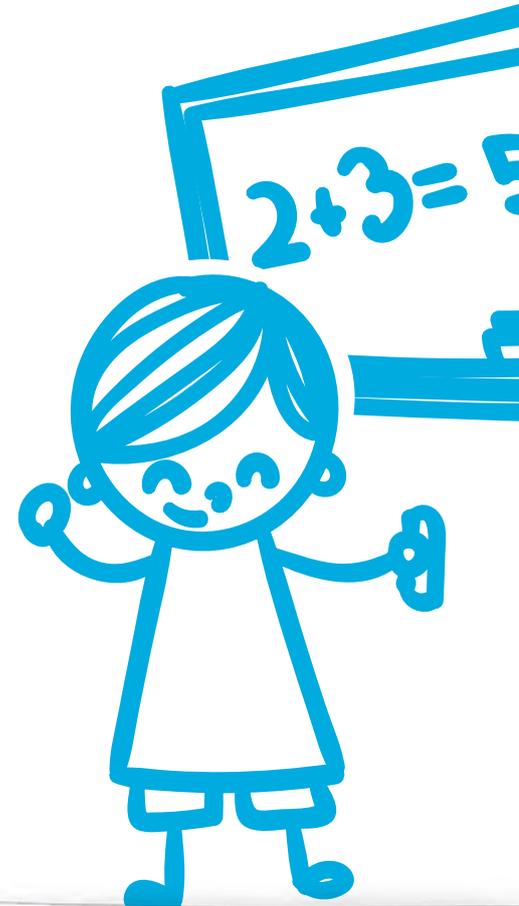
Hôtel de Ville

Av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny

05 56 18 88 11

[guichet.unique@merignac.com](mailto:guichet.unique@merignac.com)

*Une facture unique sera établie pour l'ensemble des prestations.*



# Les temps d'apprentissage

Depuis la réforme des rythmes scolaires, les écoles publiques de Mérignac fonctionnent sur le principe de la semaine de 4 jours et demi.

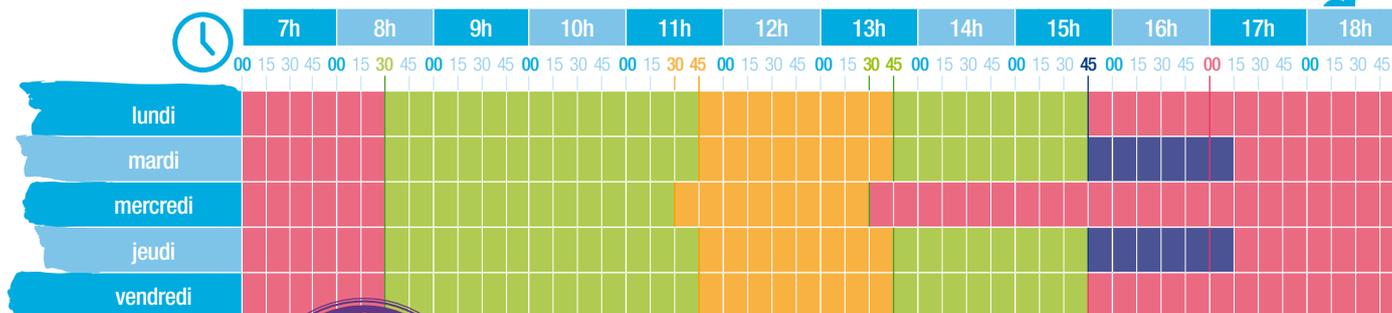
Le temps d'apprentissage scolaire s'étale de 8h30 à 11h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins, puis de 13h45 à 15h45 les après-midis.

Les mercredis tous les enfants ont classe de 8h30 à 11h30.

La pause repas a lieu de 11h45 à 13h45.

Certaines écoles bénéficient d'horaires dérogatoires ; renseignements sur [merignac.com](http://merignac.com)

Dans chaque école, un accueil périscolaire assure la garde de l'enfant avant et après la classe.



accueil avant - après école et par les centres de loisirs  
 temps d'apprentissage  
 pause repas  
 ateliers

# Les ateliers périscolaires

Depuis la rentrée 2014, la Ville de Mérignac applique la réforme des rythmes scolaires. **Les ateliers**, dispositifs créés dans ce cadre, ont un objectif commun : le bien-être des enfants. **Proposés les mardis et jeudis, de 15h45 à 17h15, ils sont pris en charge par la Ville.**

## ÉCOLE MATERNELLE

### L'atelier éveil

Encadrés par des professionnels de l'animation et des agents techniques spécialisés (ATSEM), les enfants bénéficient de temps de détente et de calme. Ils participent à des activités adaptées à leur âge et à leur rythme.

C'est une occasion pour l'enfant de jouer, d'observer, de lire, de chanter, de découvrir l'autre... et de pratiquer de nouvelles activités : yoga, relaxation, danse, baby fitness...

**Les parents peuvent venir chercher leurs enfants à partir de 16h30.**



## ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : 3 ATELIERS AU CHOIX

### L'atelier temps libre

Des moments de jeu et de détente encadrés par un animateur.

**Les parents peuvent venir chercher leurs enfants à partir de 16h30.**

### L'atelier découverte

Des activités d'initiation, de pratique sportive ou artistique, à effectuer sur un cycle complet de vacances à vacances. L'encadrement est assuré par des personnels qualifiés de la Ville (éducateurs sportifs, professeurs du conservatoire, ou animateurs), des intervenants extérieurs et des associations (SAM, maisons de quartiers, associations culturelles, etc.)

**Les parents doivent attendre la fin des ateliers, à 17h15, pour venir chercher leurs enfants.**



### L'atelier étude surveillée

Ce soutien, assuré par des professeurs des écoles volontaires, a lieu sur un seul cycle, de vacances à vacances, **le mardi et le jeudi de 15h45 à 17h15.**



## DÉMARCHES

L'inscription à l'un des 3 dispositifs se fait de vacances à vacances, soit :

- dans le dossier d'inscription aux activités périscolaires et aux centres de loisirs,
- auprès des référents dans chaque école,
- sur [merignac.com](http://merignac.com)

# Les accueils périscolaire et extrascolaire

## Avant et après l'école

L'accueil périscolaire prend en charge vos enfants scolarisés de la maternelle à la fin du primaire

**le matin de 7h à 8h30 et le soir de 17h à 19h, le vendredi de 15h45 à 19h.**

Les accueils matin-soir sont situés sur chacun des groupes scolaires (écoles maternelles et primaires) de la commune, ou à proximité (centre de loisirs).

Encadrés par un personnel qualifié, les accueils périscolaires sont :

- des moments de jeu
- des moments de convivialité (goûter)
- des temps de transition entre le milieu de vie familiale et l'école.

Une garderie gratuite est disponible de 11h30 à 12h pour permettre aux parents qui le souhaitent de récupérer leurs enfants avant le déjeuner.

## Le mercredi après-midi

Le mercredi après 13h30, les centres de loisirs s'installent à l'école. L'encadrement est assuré par des professionnels de l'animation.

Un service de restauration est organisé dans chaque école, de 11h30 à 13h30.

Elle évite aux élèves de se déplacer jusqu'aux centres de loisirs et aux parents d'aller les chercher ailleurs qu'à l'école.

Au programme : activités sportives, jeux, mais aussi sorties éducatives (au Mèrignac Ciné, à la Médiathèque, dans les musées...) comme cela se pratique déjà dans les centres de loisirs.



### DÉMARCHES

Inscription sur [merignac.com](http://merignac.com) et auprès du guichet unique.

### À NOTER

Le goûter est fourni par la Ville.

## Pendant les vacances scolaires

### Centres de loisirs

Les enfants découvrent et apprennent, en s'amusant et en partageant : activités sportives, ateliers scientifiques, sorties nature, visites de musées, spectacles, cinéma, cuisine, contes, chansons...

### 7 centres de loisirs municipaux à Mèrignac

Lundi - vendredi, 7h - 19h. Enfants de 3 à 11 ans.

**Capeyron maternelle** - Rue Jean Giono

**Capeyron élémentaire** - Rue Jean Giono

**Parc (Centre-Ville)** - Place Villanova

**Arlac-Le Burck maternelle** - Av. Robert Schumann

**Arlac-Le Burck élémentaire** - Av. Robert Schumann

**Beutre** - Av. de l'Argonne

**Beaudesert** - Av. des Marronniers

### Centres de vacances

Le lieu idéal pour devenir plus autonome, tout en s'amusant et en se faisant de nouveaux amis. Chaque année, en juillet et en août, environ 150 enfants de 6 à 12 ans partent en centres de vacances, encadrés par des équipes d'animation municipales. Les destinations sont adaptées au goût et à l'âge des enfants : mer, montagne ou campagne.

### Contact Service périscolaire et centres de loisirs

05 56 55 66 40 - [centres.loisirs@merignac.com](mailto:centres.loisirs@merignac.com)

# Pédibus

## Une expérience qui marche bien !

L'opération Pédibus, lancée en 2014 dans le quartier d'Arlac, propose de transformer le trajet automobile polluant des parents vers l'école en une « randonnée pédestre » encadrée.

Parmi les actions planifiées dans son Agenda 21, la Ville de Mérignac s'est en effet engagée à promouvoir les modes de déplacements « doux ». Le projet Pédibus en est une parfaite illustration.

### Déjà 4 lignes Pedibus

en collaboration avec le CREPAQ (Centre Ressource Écologie Pédagogique d'Aquitaine) avec le soutien de Bordeaux Métropole :

- Arlac
- La Glacière
- Jules Ferry/Pont de Madame
- Capeyron

La démarche vous intéresse et vous êtes volontaire pour créer un nouveau circuit Pédibus ?

**Renseignements au 05 56 55 66 70 et directement auprès des écoles.**

L'idée, impulsée par la Ville, a rapidement trouvé un écho favorable tant au niveau des acteurs locaux que des enfants et parents d'élèves.

Le Pédibus est bien plus qu'une réponse propre à des transports automobiles toujours aussi polluants. C'est aussi une activité physique bonne pour les enfants et pour les parents, une manière de mieux se connaître.



## La sécurité d'abord

Bien que non obligatoire, l'action en faveur de la sécurité aux abords de l'école est une des priorités de la Ville. Le partenariat avec l'association, MAS (Mérignac Association Services) a été engagé dans ce but.

Un ou deux agents, au dossard jaune fluorescent, sont placés à des endroits stratégiques aux abords des écoles. Ils facilitent la traversée des axes routiers passants et veillent ainsi à la sécurité des enfants.

# Les écoles maternelles de Mérignac

## École Marcelin-Berthelot - *Arlac*

132, avenue Aristide Briand  
05 57 01 03 60  
E.Mat.Mberthelot.Merignac@ac-bordeaux.fr

## École Psychotte - *Arlac*

4, rue Camille Vic  
05 56 99 61 55  
E.Mat.Psychotte.Merignac@ac-bordeaux.fr

## École Ferdinand Buisson - *Beaudésert*

74, avenue des Marronniers  
05 56 34 18 54  
E.Fbuisson.Merignac@ac-bordeaux.fr

## École Oscar-Auriac - *Beutre*

3, chemin de la Chauz  
05 56 34 09 07  
E.Mat.Oauriac.Merignac@ac-bordeaux.fr

## École Bourran - *Bourranville*

10, rue Albert Camus  
05 57 00 17 70  
E.BourranMat.Merignac@ac-bordeaux.fr

## École Clos Montesquieu - *Bourranville*

1, allée Clos Montesquieu  
05 56 97 04 98  
E.Mat.Montesquieu@ac-bordeaux.fr

## École Le Burck - *Le Burck*

10, avenue Schumann  
05 56 45 27 06  
E.Mat.LeBurck.Merignac@ac-bordeaux.fr

## École Les Bosquets - *Capeyron*

13, rue Jean Giono  
05 56 97 89 22  
E.Mat.Lesbosquets.Merignac@ac-bordeaux.fr

## École André Cabiran - *Capeyron*

31, rue Alphonse Daudet  
05 57 89 29 00  
E.Mat.Acabiran.Merignac@ac-bordeaux.fr

## École Edouard-Herriot - *Capeyron*

14, rue du 19 mars 1962  
05 56 18 86 90  
E.Mat.Eherriot.Merignac@ac-bordeaux.fr

## École Jean-Jaurès - *Capeyron*

10, rue Jean Giono  
05 57 00 03 32  
E.Mat.Jjaures.Merignac@ac-bordeaux.fr

## École Jean-Macé - *Centre-Ville*

7, avenue Jean Macé  
05 56 18 07 41  
E.Mat.JMace.Merignac@ac-bordeaux.fr

## École Le Parc - *Centre-Ville*

2, rue Goya  
05 56 18 88 21  
E.Mat.LeParc.Merignac@ac-bordeaux.fr

## École Pont de Madame - *Centre-Ville*

2, passage Roland Dorgeles  
05 56 18 94 88  
E.Mat.PontDeMadame@ac-bordeaux.fr

## École privée Sainte-Marie - *Centre-Ville*

46, rue du Général-de-Castelnau  
05 56 13 46 00  
info@ecole-ste-marie.fr

**École Arnaud-Lafon** - *Chemin-Long*

135, avenue de la Somme

05 56 55 23 13

E.Mat.Alafon.Merignac@ac-bordeaux.fr

**École Fontaine des Eyquems** - *Les Eyquems*

22, rue des Vosges

05 56 47 00 47

E.Mat.Eyquems.Merignac@ac-bordeaux.fr

**École Anatole-France** - *La Glacière*

4, rue Françoise Dolto

05 56 51 48 58

E.Mat.A.France.Merignac@ac-bordeaux.fr



# Les écoles élémentaires de Mérignac

## École Marcellin-Berthelot - Arlac

115, avenue Aristide Briand  
05 56 99 61 50  
E.MBerthelot.Merignac@ac-bordeaux.fr

## École Ferdinand Buisson - Beaudésert

74, avenue des Marronniers  
05 56 34 18 54  
E.FBuisson.Merignac@ac-bordeaux.fr

## École Oscar-Auriac - Beutre

198, avenue de l'Argonne  
05 56 34 08 63  
E.OAuriac.Merignac@ac-bordeaux.fr

## École de Bourran - Bourranville

3, rue Léo Lagrange  
05 56 18 83 20  
E.bourran.merignac@ac-bordeaux.fr

## École du Burck - Le Burck

15, rue du Général Weygand  
05 56 45 11 16  
E.LeBurck.Merignac@ac-bordeaux.fr

## École Les Bosquets - Capeyron

17, rue Jean Giono  
05 56 47 33 05  
E.LesBosquets.Merignac@ac-bordeaux.fr

## École Edouard-Herriot - Capeyron

12, rue du 19 Mars 1962  
05 56 97 34 75  
E.EHerriot.Merignac@ac-bordeaux.fr

## École Jean-Jaurès I - Capeyron

54, rue du Bedat  
05 57 00 03 30  
E.JJaurès1.Merignac@ac-bordeaux.fr

## École Jean-Jaurès II - Capeyron

54, rue du Bedat  
05 57 00 03 31  
E.JJaurès2.Merignac@ac-bordeaux.fr

## Écoles Jules-Ferry - Centre-Ville

2, rue Aimé Césaire  
05 56 97 52 73  
E.JFerry.Merignac@ac-bordeaux.fr

## École Jean-Macé - Centre-Ville

2, rue Courteline  
05 56 34 80 78  
E.JMace.Merignac@ac-bordeaux.fr

## École privée Sainte-Marie - Centre-Ville

46, rue du Général-de-Castelnau  
05 56 13 46 00  
infio@ecole-ste-marie.fr

## École du Parc - Centre-Ville

4, rue Goya  
05 56 47 15 25  
E.LeParc.Merignac@ac-bordeaux.fr

## École Arnaud-Lafon - Chemin-Long

133, avenue de la Somme  
05 56 55 23 10  
E.ALafon.Merignac@ac-bordeaux.fr

## École Anatole-France - La Glacière

4, rue Françoise Dolto  
05 56 24 65 47  
E.AFrance.Merignac@ac-bordeaux.fr



## Multimédia, Mérignac en pointe !

Depuis de nombreuses années, Mérignac déploie un plan municipal de développement des équipements et usages numériques. Les objectifs pour l'école : promouvoir l'usage des nouvelles technologies, lutter contre la fracture numérique et l'échec scolaire.

C'est ainsi que la totalité des 120 classes d'élémentaire de la Ville disposent depuis 2014 de tableaux numériques interactifs.

À l'école maternelle Anatole-France, une expérimentation de vidéoprojecteurs interactifs associés à des tablettes individuelles est en cours.

Cette technologie unique permet aux élèves d'écrire, dessiner, colorier sur leurs tablettes prêtées gracieusement le temps de l'expérimentation. Elle s'intègre à l'environnement numérique déjà mis en place (tableaux numériques interactifs, Environnements Numériques de Travail).

Les enseignants sont très positifs sur l'usage de la tablette qui permet notamment d'apporter des modules complémentaires, de renforcer l'autonomie des élèves, de travailler au cas par cas individuellement avec chaque élève, selon son rythme, son niveau, sans complexe ni regard de l'autre.

# La restauration

**La restauration municipale propose tous les jours des repas sûrs et équilibrés pour le plaisir de tous les enfants. 19 offices de restauration couvrent l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires du territoire.**

## Qualité sanitaire

Les investissements et les choix techniques opérés pour la construction de la cuisine centrale ont abouti à un équipement de restauration collective parmi les plus modernes de France.

À tous les stades de la conception des repas, l'intervention d'un personnel qualifié et régulièrement formé assure le respect des normes sanitaires.

## Qualité gustative

L'achat des denrées, la conception des repas, leur préparation et leur conservation sont effectués dans le respect d'un plan alimentaire prenant en compte les préoccupations de diététique et de santé publique.

L'éducation au goût constitue une dimension essentielle : variété, découverte des saveurs nouvelles, plaisir de goûter. Un menu végétarien est proposé une fois par mois. Plus de 20% de produits bio ont été introduits dans les menus.

Des enquêtes permanentes de satisfaction ainsi qu'une commission des menus assure le respect des objectifs fixés.

## Accompagnement

Durant les repas les enfants sont accompagnés par le personnel municipal :

- ATSEM pour les maternelles
- animateurs en élémentaire



### ATTENTION

Les enfants atteints d'allergies alimentaires peuvent être accueillis sous réserve de la signature d'un Projet d'Accueil Individualisé

### À NOTER

Le mercredi, tous les enfants peuvent déjeuner à la cantine, qu'ils fréquentent ou non le centre de loisirs l'après-midi.



# Les acteurs municipaux à l'école

L'équipe d'agents au service de l'enfant

## Les ATSEM

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles jouent un rôle prépondérant dans le développement de l'enfant durant le temps scolaire. Ils-elles aident les enfants à acquérir un comportement autonome et favorisent leur bien-être à l'école. Ils-elles assistent également les enseignants en participant activement aux actions partagées : festivités, sorties, ateliers, etc.

Les ATSEM sont des membres à part entière de l'équipe éducative.

## Les agents des écoles maternelles et élémentaires

Ils sont garants de la qualité sanitaire des locaux, et accompagnent les enfants durant le temps de restauration. Ils veillent à la qualité de l'accueil dans les locaux et accompagnent les enfants dans leur apprentissage de l'autonomie alimentaire.

## Les référents périscolaires

Dans chaque école, le référent est chargé de coordonner l'ensemble des animations menées dans le cadre de l'accueil périscolaire. Il assure l'interface avec les directeurs et les enseignants dans l'école. Il est l'interlocuteur privilégié des familles.

## Les animateurs

L'animateur participe à l'élaboration des projets enfance et jeunesse. Il accueille et anime des groupes d'enfants en activités éducatives. Il participe également à l'encadrement des enfants pendant l'interclasse de midi et les temps d'activités périscolaires. Avec le référent périscolaire, il conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation.



# ★ Enfant et handicap



# Un accueil adapté pour chaque enfant

## L'accueil de la petite enfance

Le service Petite Enfance de la Mairie de Mérignac est à l'écoute des familles d'enfants en situation de handicap. Il s'efforce de proposer au sein de ses structures l'accueil le plus adapté.



### DÉMARCHES

Vous devez remplir une fiche de préinscription en structure municipale petite enfance.  
60, avenue Mal.w-de-Lattre-de-Tassigny  
05 56 55 66 08

### BON À SAVOIR

La Maison de Pierre est une halte-garderie associative, spécialisée dans l'accueil d'enfants porteurs de handicap ou ayant une difficulté de santé.  
05 56 45 84 28

## Vers une école « inclusive »

Chaque école a vocation à accueillir tous les enfants, quels que soient leurs besoins.

Pour chaque enfant en situation de handicap, une équipe dédiée de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) évalue les besoins et propose un plan personnalisé de compensation qui inclut le Projet Personnalisé de Scolarisation. Ce projet peut par exemple prévoir l'accompagnement de l'enfant par un-e auxiliaire de vie scolaire, recruté-e par l'Education Nationale. L'enfant peut également être pris en charge par les professionnels des établissements médico-sociaux.

La Ville définit avec les familles des solutions individualisées permettant aux enfants de fréquenter dans les meilleures conditions les accueils de loisirs : centres de loisirs, TAP, restauration...

### Contact

MDPH de la Gironde  
05 56 99 69 00

Direction de la vie scolaire et centres de loisirs  
05 56 55 66 70

## Les aides aux familles

**L'Allocation d'Éducation pour Enfant Handicapé (AEEH)** est une prestation familiale destinée à aider les parents à faire face aux dépenses liées à l'éducation de leur enfant en situation de handicap.

Les enfants et adolescents handicapés peuvent également bénéficier de la **Prestation de Compensation du Handicap (PCH)** dès lors qu'ils répondent aux critères d'attribution de l'AEEH.

### Contact

MDPH de la Gironde  
05 56 99 69 00



# Les activités d'éveil



# Culture et découvertes

## Médiathèque

Une vaste collection de livres, CD, DVD pour tous les âges et tous les goûts. La Médiathèque propose aussi des cycles d'animations et des expositions. Le deuxième étage est entièrement dédié à la jeunesse.

19, place Charles-de-Gaulle  
05 57 00 02 20  
mediatheque.merignac.com

### Horaires

Mardi, jeudi et vendredi : 13h00 - 19h00  
Mercredi : 10h00 - 19h00  
Samedi : 10h00 - 17h00

### Tous les samedis de 11h00 à 12h00

#### « Place au jeu »

avec la ludothèque, à partir de 6 ans

### Dans les quartiers :

#### Antenne Médiathèque de Beaudésert

11, allée Concorde - 05 56 47 89 31

#### Antenne Médiathèque de Beutre

210, avenue de l'Argonne - 05 56 97 64 56

#### Antenne Médiathèque du Burck

Avenue Robert Schumann - 05 56 15 13 96

### Le bibliobus sillonne également la Ville.

Tous les arrêts sur [merignac.com](http://merignac.com)

## Conservatoire municipal

Lieu d'initiation et de formation, le Conservatoire de Musique, Danse, Art Dramatique et Arts Plastiques accueille les enfants à partir de 4 ans. Il est à l'initiative de nombreuses activités d'éveil culturel. Un spectacle annuel organisé par roulement avec les écoles permet aux élèves de se produire régulièrement en public.

Place Jean Jaurès

05 56 12 19 40

[conservatoire@merignac.com](mailto:conservatoire@merignac.com)



## Eveil - dès 4 ans

- De 4 à 6 ans, éveil ludique à la sensibilité artistique grâce à un duo de professeurs de musique et/ou de danse.
- À 6 ans (enfants en CP), initiation musicale, expression corporelle, découverte instrumentale pour préparer l'enfant au choix d'une spécialité.
- À 7 ans, initiation à la danse.

## Musique - dès 7 ans

- Formation musicale, essentielle pour comprendre les œuvres.
- Formation instrumentale :
  - > Cordes : violon, violon alto, violoncelle, contrebasse.
  - > Vent : flûte à bec, flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone, trompette, trombone, tuba.
  - > Polyphonique : orgue classique, piano, percussion (batterie), accordéon, guitare.

*L'enseignement se fait au rythme de l'élève, par cycles de 3 à 5 ans.*

## Danse - dès 8 ans

- Danse classique contemporaine ou jazz.
- Cours techniques et ateliers d'improvisation, d'expérimentation sont indissociables.

# Mérignac fait son spectacle !

## Les Escales d'été

Plus de 20 spectacles gratuits et en plein air durant les mois de juillet et août. Temps fort de la culture à Mérignac, les Escales d'été proposent tous les ans une programmation jeunesse.

### Direction de la Culture

05 56 18 88 62

[merignac.com](http://merignac.com)



## Le Krakatoa

Salle de musiques actuelles reconnue, le Krakatoa s'adresse aussi aux petites oreilles ! « Krakaboum », goûters concerts, « P'tits concert du Kraka » à la Médiathèque, le Krakatoa développe des projets d'actions culturelles en temps scolaire et hors scolaire de la crèche...au lycée.

### Association Transrock

3, avenue Victor Hugo

05 56 24 34 29

[krakatoa.org](http://krakatoa.org)

## Le Pin Galant

Une programmation éclectique (théâtre, concerts, opéra, opérette, humour...) plus de 130 représentations par an, et une place de choix aux spectacles jeune public. Découvertes ou valeurs sûres, le Pin Galant est le lieu pour faire découvrir le spectacle vivant aux plus petits !

34, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny

05 56 97 82 82

[lepingalant.com](http://lepingalant.com)



# Grand écran et belles expos

## Mérignac Ciné

Détenteur du label « Jeune Public », le Mérignac Ciné programme des films adaptés aux enfants. De nombreuses sorties cinéma sont proposées par les centres de loisirs, à des horaires spécifiquement réservés (le matin).

Place Charles-de-Gaule  
05 56 97 75 33 - 08 92 68 70 26  
[cinemerignac.fr](http://cinemerignac.fr)



## Vieille Église Saint-Vincent

Lieu culturel dont le rayonnement touche toute l'agglomération bordelaise, la Vieille Église accueille des expositions dédiées aux arts visuels. Depuis quelques années, Mérignac développe l'axe photographique avec un temps fort au mois d'octobre le « Mérignac Photographic Festival ». La Ville propose une médiation culturelle lors de chacune des expositions et accueille à la Vieille Église de nombreux groupes (scolaires et hors scolaires) pour des visites commentées. Un « guide de l'explorateur » destiné aux enfants est disponible à l'accueil de la Vieille Église pour rendre accessible et ludique la découverte d'une exposition !

### Direction de la Culture

05 56 18 88 62  
[merignac.com](http://merignac.com)



Vive  
le sport !



# Ça bouge à Mérignac !

**Avec le plus grand club omnisports d'Aquitaine (le SAM), mais aussi de nombreux clubs et associations, une grande variété d'équipements accessibles dans tous les quartiers, Mérignac est un terrain de jeu idéal pour les sportifs, y compris les plus jeunes d'entre eux !**

## Favoriser la pratique du sport à l'école

Les éducateurs sportifs (ETAPS) interviennent tout au long de l'année dans les écoles élémentaires pour l'enseignement des activités physiques et sportives sur le temps scolaire. Depuis la rentrée 2014, ils animent, au sein des écoles, des ateliers dans le cadre des temps d'activités périscolaires. Pendant les vacances scolaires, le service organise des stages multisports à destination des enfants de 6 à 12 ans.

## Des équipements de qualité

Une des missions de la Direction des sports consiste à entretenir les infrastructures sportives de la Ville. 120 agents aux métiers très différents (éducateurs, maîtres-nageurs, agents d'entretien, gardiens, électriciens, mécaniciens...) travaillent au quotidien pour permettre une utilisation optimale des installations municipales : stade nautique, Bois du Burck, Plaine des Loisirs sportifs...

## Respirez, vous êtes au vert

Courir, faire du vélo, pique-niquer en famille... à Mérignac les enfants ont droit à leur pause chlorophylle ! Avec 990 ha d'espaces naturels boisés, et pas moins de 9 parcs pour la plupart éco-certifiés, la Ville offre une grande variété terrains de jeux. Accès et horaires d'ouverture sur [merignac.com](http://merignac.com)

PARC	Superficie en ha	Aire de jeux	Aire de pique-nique	Parcours de jogging/pédestre	Parcours botanique	Parcours santé	Parc bicross	Ouverture permanente
Bois du Burck	45	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Bourran	20	✓		✓	✓			
Château	24			✓		✓		✓
Luchey	5	✓		✓		✓		✓
Orée des 2 villes	12	✓	✓					✓
Psychotte	1							✓
Saint-Exupéry	5		✓	✓				✓
Tenet	2	✓	✓	✓				
Vivier	9	✓						

# Des équipements de sports et de loisirs pour tous

## Stade nautique Jean Badet

La piscine de Mérignac abrite un grand bassin de 50 mètres et un petit bassin de 25 mètres. En période estivale, une patageoire est ouverte pour les enfants. Des cours de natation et autres activités nautiques sont proposés par la Ville et par les associations sportives.

## Stade nautique Jean Badet

68, avenue du Truc  
05 56 47 34 66

## Bois du Burck

45 hectares qui abritent des équipements sportifs en libre accès pour toute la famille : parcours santé, parcours de bicross, aire de jeux, course d'orientation...

Vous voulez relever le défi de la course d'orientation avec vos enfants ? Rien de plus simple ! Munissez-vous d'une paire de baskets, d'une boussole et de la carte du parcours téléchargeable sur [merignac.com](http://merignac.com)

## Bois du Burck

Avenue Robert Schumann

## Plaine des loisirs sportifs

Située dans le quartier de Beutre, la plaine des loisirs sportifs accueille les Mérignacais dans un parc de près de 10 hectares dédié aux loisirs, à l'entretien physique et à la détente. La plaine dispose de deux pistes pour joggeurs, vélos et rollers, d'une aire de jeux pour enfants avec tyrolienne et rocher d'escalade...

Pour la pratique de sports collectifs, trois terrains de basket, six terrains de pétanque et un espace engazonné sont disponibles en accès libre. Des tables de pique-nique sont également réparties sur la plaine pour les sportifs qui souhaiteraient profiter d'une pause conviviale entre deux foulées !

## La plaine des loisirs sportifs

Accès : Chemin de la Procession (quartier de Beutre) ligne de bus 30 (arrêt Procession)

## City-stades

Dédiés à la pratique des sports collectifs en plein air, ils sont équipés de barrières pour éviter la sortie des ballons hors de la surface de jeu.

## 4 city-stades à Mérignac

- Allée des Marronniers - *Beaudésert*
- Allée de Pagneau - *Beutre*
- Rue Jacques Cartier - *Capeyron*
- Av. de la Chapelle Sainte-Bernadette - *Arlac*



## TOUTES LES INFOS SUR LE SPORT À MÉRIGNAC

Consultez ou téléchargez le Guide des Sports sur [merignac.com](http://merignac.com)



# Les associations sportives

## 70 associations

L'offre sportive mérognacaise est très dense. On compte près de 70 associations sportives, une vingtaine d'entreprises de services et de loisirs sportifs.

Retrouvez toute l'offre des associations sportives pour les 0-5 ans et les 5-10 ans dans le guide des sports, à télécharger sur [merignac.com](http://merignac.com)

## Le SAM

Parmi les associations, le Sport Athlétisme Mérognac se distingue : avec 28 sections et 7000 adhérents, c'est le plus grand club omnisports d'Aquitaine. De la pratique individuelle au sport d'équipes, de l'activité de loisirs à la compétition de haut niveau, le SAM propose un choix de 70 pratiques sportives, parmi lesquelles de très nombreuses sont ouvertes aux enfants. Chaque année, au mois de septembre, le SAM organise des portes ouvertes où chaque section est présente (SAM expo).

### SAM

55, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny  
05 56 47 36 55  
[sam-omnisports@wanadoo.fr](mailto:sam-omnisports@wanadoo.fr)  
[www.sam-omnisports-merignac.fr](http://www.sam-omnisports-merignac.fr)



# Les centres d'animation



# Un centre d'animation dans chaque quartier

**Les 10 quartiers de Mérignac disposent chacun d'un Centre d'animation de proximité où les enfants sont les bienvenus. Les activités culturelles ou sportives varient d'un Centre à l'autre : baby-gym, cirque, hip-hop, danse africaine, loisirs créatifs... Un excellent moyen d'éveiller les enfants au monde qui les entoure, toujours dans la bonne humeur et la bienveillance.**

## **Arlac** - Arts et Loisirs d'Arlac

Place de la Chapelle Sainte-Bernadette  
05 56 99 55 33  
[www.artsetloisirsarlac.fr](http://www.artsetloisirsarlac.fr)  
[contact@artsetloisirsarlac.fr](mailto:contact@artsetloisirsarlac.fr)

## **Beutre** - Centre social de Beutre

210, avenue de l'Argonne  
05 56 34 02 68  
[www.csa-beutre.fr](http://www.csa-beutre.fr)  
[csbeutre@wanadoo.fr](mailto:csbeutre@wanadoo.fr)

## **Beaudésert** - Centre social de Beaudésert

102, allée de l'envol  
05 56 34 10 63  
[csbeaudesert@wanadoo.fr](mailto:csbeaudesert@wanadoo.fr)

## **Bourranville** - MJC CL2V

Rue Erik Satie (Bordeaux)  
05 56 97 40 00  
[www.mjcc2v.com](http://www.mjcc2v.com)  
[mjc.cl2v@wanadoo.fr](mailto:mjc.cl2v@wanadoo.fr)

## **Le Burck** - Centre social du Burck

Château du Burck  
Avenue du Maréchal Foch  
05 56 45 18 07  
[csburck@wanadoo.fr](mailto:csburck@wanadoo.fr)

## **Capecyron** - Le Puzzle

Rue Jean Giono  
05 56 12 17 80  
[puzzle.administratif@orange.fr](mailto:puzzle.administratif@orange.fr)

## **Centre-Ville** - MJC Centre-Ville

15, allée Roland Dorgelès  
05 56 47 35 65  
[www.mjcmernignac.fr](http://www.mjcmernignac.fr)  
[mjccentrevillemerignac@wanadoo.fr](mailto:mjccentrevillemerignac@wanadoo.fr)

## **Chemin-Long** - MJC CLAL

132, avenue de la Somme  
05 56 34 43 72  
[www.clal33.fr](http://www.clal33.fr)  
[clal33@wanadoo.fr](mailto:clal33@wanadoo.fr)

## **Les Eyquem**s - Domaine de fantaisie

8, rue de la Tour de Veyrines  
05 56 97 98 52  
[www.domainedefantaisie.com](http://www.domainedefantaisie.com)  
[domainedefantaisie@orange.fr](mailto:domainedefantaisie@orange.fr)

## **La Glacière** - Amicale Laique de la Glacière

56, rue Armand Gayral  
05 56 96 62 65  
[www.algmerignac.fr](http://www.algmerignac.fr)  
[alg-merignac@wanadoo.fr](mailto:alg-merignac@wanadoo.fr)





ville de  **mèrignac**

[www.merignac.com](http://www.merignac.com)